



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :
D-01072022-3

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 1 juillet à 21h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice :** 23

Date de convocation du : 23 juin 2022

Présents : 18

Présents : Madame FITTE- REBETE Martine, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Votants : 22

Formant la majorité des membres en exercice

Objet :

SIAM :
Avis de la commune sur le projet de périmètre du futur SAGE Marne et Beuvronne

Absent (s) représenté (s): Monsieur ROUGERIE Dany a donné pouvoir à Madame GENDRE Geneviève, Madame BRUAUX Isabelle a donné pouvoir à Madame CAMUS Christine, Madame DESCROIX Patricia a donné pouvoir Monsieur Guy CABANIE ; Monsieur DELPORTE Jacques a donné pouvoir à Madame MUNCH

Absent (s) excusé (s):

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de Séance : Monsieur GOMES Thierry est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

Dans le cadre de l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne et Beuvronne, une étude préliminaire a été lancée en 2019 par le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne la Vallée (SIAM) et s'est finalisé à la fin de l'année 2021.

A l'issue de cette étude, un périmètre du SAGE a été fixé en concertation avec les EPCI-FP concernés. Ce périmètre est cohérent d'un point de vue hydrographique et correspond aux territoires non pris en compte par le SAGE Marne Confluence au sein de l'unité hydrographique « Marne Aval » ; ainsi, ces deux SAGE se complètent dans cette unité hydrographique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de périmètre du futur SAGE Marne et Beuvronne.

DÉLIBÉRATION

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 212-27 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT la consultation pour avis sur le projet de périmètre du futur SAGE Marne et Beuvronne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable sur le projet de périmètre du futur SAGE Marne et Beuvronne.

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 01 juillet 2022,

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,
après transmission en Préfecture le : **05 JUL. 2022**
et affichage du : **07 JUL. 2022**
Le Maire,



Mireille Munch
Mireille MUNCH